

Le vingt neuf septembre an mil huit cent cinquante-trois, à neuf heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Voussaint Philippe Gerin
Agé de vingt trois ans, né à la Barthe département
du Lot le premier du mois de Mars mil
huit cent trente profession de cultivateur domicilié
à la Barthe département du Lot fils unique de Olivier
Gerin Baptiste Gerin profession de cultivateur
domicilié à la Barthe département du Lot et de Chèrese
domiciliée au presbytère de la Barthe

n° 21
Gerin
Voussaint Philippe
ou
Millet
mariage magistral

Et de Marie Angélique Millet (sans profession)
Agée de vingt ans, née à la Barthe département du Lot
le sixième du mois de Juin mil huit cent cinquante domiciliée
à la Barthe département du Lot fille mineure de Jean
Marie Millet profession de cultivateur agricole
domicilié à la Barthe département du Lot
et de Marie Anne Reyffier sans profession et domiciliée au presbytère

Les actes préliminaires sont : 1° la publication de mariage faite par nous deux
officiers publics de l'état civil de la commune de La Barthe
le dimanche sixième du mois de Mars mil huit cent cinquante
à la mairie de la commune de La Barthe à midi heures.
2° la publication de mariage faite par nous deux officiers publics de l'état civil de la commune de La Barthe
le dimanche sixième du mois de Mars mil huit cent cinquante à la mairie de la commune de La Barthe à midi heures.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que
du chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le mariage, concernant les droits et les
devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil,
modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, ainsi que leur père et mère

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date du
de mois de mil huit cent cinquante par devant
notaire à département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Voussaint Philippe Gerin et l'autre
Marie Angélique Millet.

En présence de Jean Joseph Legent Millet domicilié à la Barthe
département du Lot âgé de trente ans profession d'ouvrier à l'assainissement de
la commune de La Barthe

De Jean Joseph Henri Les Cources domicilié à la Barthe
département du Lot âgé de dix huit ans profession de propriétaire non payant
ni allé de l'époux

De Jean Louis Auguste Eugène Lauer domicilié à la Barthe
département du Lot âgé de vingt deux ans profession de propriétaire agricole
non allé de l'époux

Et de Jean Joseph Louis Marie Julien domicilié à la Barthe
département du Lot âgé de vingt six ans profession de propriétaire non payant
ni allé de l'époux

Après quoi, moi Olivier Galland Maire de la Commune de La Barthe
faisant fonction d'officier public de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre personnes
et les uns des époux, avec les autres comparants, et moi-même en vertu de mon pouvoir, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Gerin Voussaint Millet Marie Angélique
J. Julien
Galland